



FLASH INFO

ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

À ce jour, trois rencontres avec l'employeur ont eu lieu depuis l'amorce des négociations. Le climat demeure bon autour de la table et le processus se poursuivra dès le 7 février prochain. D'ici là, voici un aperçu des thèmes abordés.

Formation à distance (FAD)

Nous avons discuté de la FAD pour mieux comprendre le « phénomène », mais aucune des parties n'a encore déposé de demandes formelles à ce sujet. Nous avons signé une lettre d'entente pour, en quelque sorte, « geler » ce qui se passe en FAD en attendant de décider des nouvelles conditions de travail. Cette entente est disponible sur demande et nous l'acheminons aux personnes qui interviennent présentement dans la FAD.

L'autre question épineuse qui a, encore une fois, fait l'objet de discussions sans passer à l'étape des demandes écrites, touche aux formes d'enseignement. Cela inclut tout ce qui n'est pas un cours de trois crédits enseigné en classe devant des étudiants en temps réel. On n'a qu'à penser aux cours de stage, aux laboratoires, aux cours en vidéoconférence, à l'enseignement individualisé, ou la question des collaborateurs d'enseignement.

Exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)

Les deux parties s'entendent sur la nécessité d'éclaircir et d'assouplir les demandes de reconnaissance d'EQE, mais nos propositions diffèrent sur la façon d'y parvenir. Le bât blesse toutefois au sujet de ce qui arrive quand un cours est modifié. La convention indique qu'une modification aux EQE ne peut avoir pour « effet d'engendrer pour une chargée de cours une perte de reconnaissance départementale de qualification déjà obtenue. » Or, le SCCCUQAT cherche à renforcer cet acquis, tandis que l'employeur cherche à formaliser une croyance et une pratique voulant que lorsqu'un cours est modifié substantiellement, le chargé de cours perde ses droits et doit demander à nouveau la reconnaissance de ses qualifications, avec tous les risques inhérents. En gros, nous voulons éviter que les EQE deviennent une source de précarité.

Janvier 2018

DANS CE NUMÉRO

État des négociations	1
Création d'un INEE.....	4
Portrait de CC.....	5
Pédagogie universitaire.....	6
Dates importantes.....	6

SCCCUQAT



445, boulevard de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec), J9Y 1K3

Local D-406.1
Téléphone : 819-762-0971, poste 2281
Courriel : scccuqat@uqat.ca

ÉTAT DES NÉGOCIATIONS (SUITE)

Liste de pointage de priorité

Des problèmes constatés par le SCCCUQAT, notamment lors de la création de l'École d'études autochtones et du transfert de certains cours d'art de l'UER en éducation à celle en Création et nouveaux médias, nous ont incités à proposer une mesure plus équitable pour les chargés de cours qui sont sur plusieurs listes de pointage de priorité. Leur pointage cumulerait le travail effectué dans toutes les UER. L'employeur semble pour l'instant réfractaire à ce changement.

Attribution

Les parties ne semblent pas au diapason concernant l'attribution des cours aux candidats de l'extérieur de la région d'enseignement. Présentement, lors du premier tour d'attribution, un candidat de la région d'enseignement supplantera un candidat de l'extérieur, sauf si ce dernier renonce aux frais de déplacement.

L'employeur voudrait que cette mesure de supplantation du candidat local par rapport à celui de l'extérieur s'applique à toutes les étapes de l'attribution, non seulement au premier tour de la première attribution. Le SCCCUQAT propose que le candidat de l'extérieur ne soit pas supplanté par un « local » s'il possède plus de 49 points. On veut éviter la supplantation si la personne de l'extérieur peut obtenir deux cours. La logique étant que les frais de déplacement seraient répartis sur deux cours au lieu d'un seul.

Probation

L'employeur récidive avec la proposition d'une forme de période d'essai. Présentement, dès la première embauche, le chargé de cours est inscrit sur la liste de pointage du département et peut postuler et obtenir les cours dépendamment du « jeu » de l'attribution.

L'employeur propose une forme de probation qui existe à l'UQTR semble-t-il. Avec une telle mesure, l'employeur se réserve le droit d'accorder ou non un cours au chargé de cours en début de carrière. Ce dernier obtient « le droit de rappel », qui est équivalent de voir son nom ajouté à la liste de pointage de priorité, lorsque son évaluation par le directeur du département est jugée positive. Cette évaluation n'a lieu qu'après avoir enseigné quatre cours. Cette mesure ne s'appliquerait pas aux chargés de cours déjà sur la liste de pointage au moment de la signature de la convention.

Le SCCCUQAT est toujours à analyser cette proposition. Ce qui est positif relativement à l'entrée dans la carrière de chargé de cours est la volonté manifestée par l'employeur d'améliorer l'accueil et l'intégration. Du moins, pour le Syndicat, toute forme de probation doit s'accompagner d'un processus crédible d'accueil et aussi de dotation du personnel. Nous devons certes convoquer une assemblée générale pour sonder l'avis des membres sur cette question.

Qui plus est, nous avons déposé des demandes pour favoriser l'accès à la recherche, faciliter l'accès à la prime de départ à la retraite, et offrir la participation au Régime de retraite dès le premier contrat d'enseignement.

L'employeur a indiqué à plusieurs reprises qu'il avait conclu des augmentations salariales de 2 % par année avec les trois autres syndicats de l'UQAT. Nous n'avons toujours pas fait connaître nos demandes salariales qui viendront dès que les aspects normatifs auront davantage progressé.

Francis Bouffard

Président

BABILLARD

ACTIVITÉ OUVERTE À TOUS

Programme de maîtrise en travail social à l'UQAT

En collaboration avec



Atelier de méthodologie de la pratique

Lundi 12 février 2018 (en vidéoconférence)

11h30 à 13h00

Comment défendre les droits humains des patients?

Entre décision technocratique concernant la fermeture de lits en santé mentale et lutte collective à La Sarre pour le maintien des services de santé.

Frédérique Beauchamp, t.s.,

Conseiller syndical à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

Locaux

Rouyn : CEGEP 4136

Amos : Scopia ID 6603

Chibougamau: B 250

La Sarre : B105

Mont-Laurier : D211

Notre-Dame-du-Nord: 222

Val d'Or : 4112

Pour information : Diane Hughes,
technicienne à la maîtrise en travail social

(819) 762-0971 poste 2486

CRÉATION D'UN INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

La Politique sur la réussite éducative lancée en juin 2017 vise notamment à hausser le pourcentage de diplomation des jeunes québécois. Parmi les moyens ciblés pour atteindre cet objectif, se trouve la création d'un *Institut national d'excellence en éducation* (INEÉ). L'INEÉ, sur lequel se penche actuellement un groupe de travail, viserait à : « (1) dresser la synthèse la plus exhaustive et objective possible de l'état des connaissances scientifiques disponibles, au Québec et ailleurs, sur toute question concernant la réussite éducative; à (2) favoriser le transfert des résultats probants vers le réseau scolaire et le public; et à (3) contribuer à la formation et à l'accompagnement des intervenants au regard des meilleures pratiques ».

Des réactions nombreuses

Si soutenir la réussite éducative est un objectif accepté de façon quasi unanime par les acteurs de l'éducation, la création d'un INEÉ suscite plutôt la réaction inverse. La CSN a, à cet effet, déposé un mémoire au groupe de travail sur la création d'un INEÉ dans lequel elle s'oppose la création d'un tel organisme. Cette position s'appuie entre autres sur le fait que d'autres organismes assument déjà pareille fonction (p.ex., CTREQ* et CSE*), ce qui risquerait de générer une certaine confusion et un empiètement dans les rôles respectifs. La CSN soulève également une mise en garde contre le modèle sur lequel serait basé l'INEÉ, soit le modèle de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) qui propose une pratique fondée sur les données probantes. Les visées d'efficience de ce modèle, de même que la place qu'il accorde au rapport coûts/bénéfices, ne rejoignent pas la vision que la CSN se fait de l'éducation. Enfin, le mémoire met en lumière d'autres enjeux à prioriser comme reconnaître l'autonomie professionnelle des enseignants, de même que leurs savoirs expérientiels, et leur offrir des formations initiales et continues répondant à leurs besoins.

« Nous ne croyons pas que la création d'un institut national d'excellence en éducation aura une portée significative sur la réussite éducative des élèves. Une nouvelle structure va plutôt détourner des ressources financières actuellement nettement insuffisantes. »

(mémoire-CSN, p. 15)

*CTREQ: Centre de transfert pour la réussite éducative.

*CSE: Conseil supérieur de l'éducation.

Une pétition circule

En novembre dernier, des membres du SCCCUQAT affiliés au département d'éducation ont été invités à signer une pétition mise en ligne par des professeurs d'universités opposés à la création d'un INEEÉ. Bien que les chargées et chargés de cours ne soient pas nommés dans cette pétition, ils œuvrent en éducation et s'avèrent directement concernés par le projet d'INEEÉ. En ce sens, le SCCCUQAT juge opportun de transmettre l'information à l'ensemble de ses membres.

Pour signer la pétition : https://www.petitions24.net/professeurs_education_quebec_non_institut_national_excellence

Pour consulter le mémoire du CSN: http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2017-11-13-_memoire-CSN_institut-excellence-education.pdf



Jean-Pierre Leclercq
Chargé de cours

PORTRAIT DE CHARGÉ(E)S DE COURS :

Jean-Pierre Leclercq

Français d'origine, Jean-Pierre Leclercq est arrivé à Rouyn-Noranda en 1969. D'abord venus avec l'intention d'enseigner au Cégep durant deux ans (c.-à-d., en remplacement d'un service militaire obligatoire), lui et son épouse ont finalement choisi de rester... depuis maintenant près de 50 ans! Voici le portrait d'un chargé de cours – et nouveau retraité – passionné et impliqué.

Une carrière bien remplie

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que M. Leclercq parle de sa carrière! En effet, ce spécialiste des mathématiques représentait une denrée rare au moment de la création des Cégeps. Il fut donc sollicité en 1974 pour enseigner aussi au CEUOQ (Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois), l'organisation ayant précédé la fondation de l'UQAT. Depuis, il a contribué à la formation de nombreux étudiants dans des domaines aussi variés que l'administration, l'informatique, l'éducation et les sciences de la santé.

Outre l'enseignement, M. Leclercq a agi à titre de Consul honoraire de France pendant 23 ans à l'Agence consulaire de France à Rouyn-Noranda. Il s'est également impliqué au plan syndical, localement et nationalement.

Une retraite active

Au terme d'une longue et productive carrière, le père de deux enfants et grand-père de six petits-enfants souhaite maintenant se consacrer à ses passions : les voyages, le cinéma et la lecture. À peine revenus d'Asie, où ils ont visité plusieurs sites de l'UNESCO, M. Leclercq et son épouse projettent déjà un prochain voyage en Inde du Nord pour l'an prochain. Parmi ses nombreux projets, M. Leclercq envisage même la rédaction d'un volume sur la pédagogie et les statistiques. Comme quoi, malgré la retraite, l'enseignant en lui n'est jamais bien loin!

Bonne retraite M. Leclercq!

PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE



Les enseignants universitaires disposent maintenant d'une nouvelle ressource pédagogique : le dispositif d'autoformation *Enseigner à l'université*. Créé par le Groupe d'intervention et d'innovation pédagogique

(GRIIP), ce dispositif comporte quatre modules indépendants liés à la pédagogie universitaire (c.-à-d. : (1) les concepts et les compétences de base en pédagogie; (2) l'encadrement des étudiants; (3) l'évaluation des apprentissages et (4) la scénarisation pédagogique). Vous pouvez ainsi compléter les modules qui répondent à vos besoins, au moment qui vous convient!

Pour accéder au dispositif d'autoformation : enseigneraluniversite.uqebec.ca

L'équipe du SCCCUQAT

Présidence : Francis Bouffard

Vice-présidence à la convention collective : Simon Ouellet

Vice-présidence à la vie syndicale et à l'information : Judy-Ann Connelly

Secrétaire-trésorier : Benoit Perron

Adjointe administrative : Carole Chevrier



Du nouveau!

Besoin d'un endroit calme pour travailler ou rencontrer des étudiants? Des espaces réservés aux chargés de cours seront bientôt disponibles au local **D-409**, devant les bureaux du SCCCUQAT (campus de Rouyn-Noranda).

Ces nouveaux espaces remplaceront les locaux habituellement réservés aux chargés de cours (A-321, A-405 et C-521).

Dates importantes

1^{er} février 2018

- ◆ Date limite pour les demandes de reconnaissance d'EQE pour la session d'automne subséquente.

4 au 10 février 2018

- ◆ Semaine des enseignantes et des enseignants.

1^{er} mars 2018

- ◆ Date limite pour soumettre une demande de perfectionnement (i.e., pour un perfectionnement qui aura lieu entre le 1^{er} mai et le 31 août 2018).

